RÉUNION D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ

2E SEMAINE | **DU 6 AU 12 DÉCEMBRE 2021**

INSTRUCTIONS

Utilisez cette boîte à outils pendant les réunions de sécurité comme guide de discussion sur la façon de réduire les risques à la mine. Concentrez-vous sur une fiche par semaine et laissez le groupe répondre d'abord à chaque question, avant de leur donner les réponses. Encouragez chacun à poser des questions et à donner son avis sur les sujets abordés.

QUEL CONTRÔLE POUVANT SAUVER DES VIES MANQUE-T-IL ?

RÉUNION D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ

2E SEMAINE | **DU 6 AU 12 DÉCEMBRE 2021**

INSTRUCTIONS

Utilisez cette boîte à outils pendant les réunions de sécurité comme guide de discussion sur la façon de réduire les risques à la mine. Concentrez-vous sur une fiche par semaine et laissez le groupe répondre d'abord à chaque question, avant de leur donner les réponses. Encouragez chacun à poser des questions et à donner son avis sur les sujets abordés.

PORTEZ TOUJOURS VOTRE PACK D'AUTOSAUVETAGE AUTONOME !

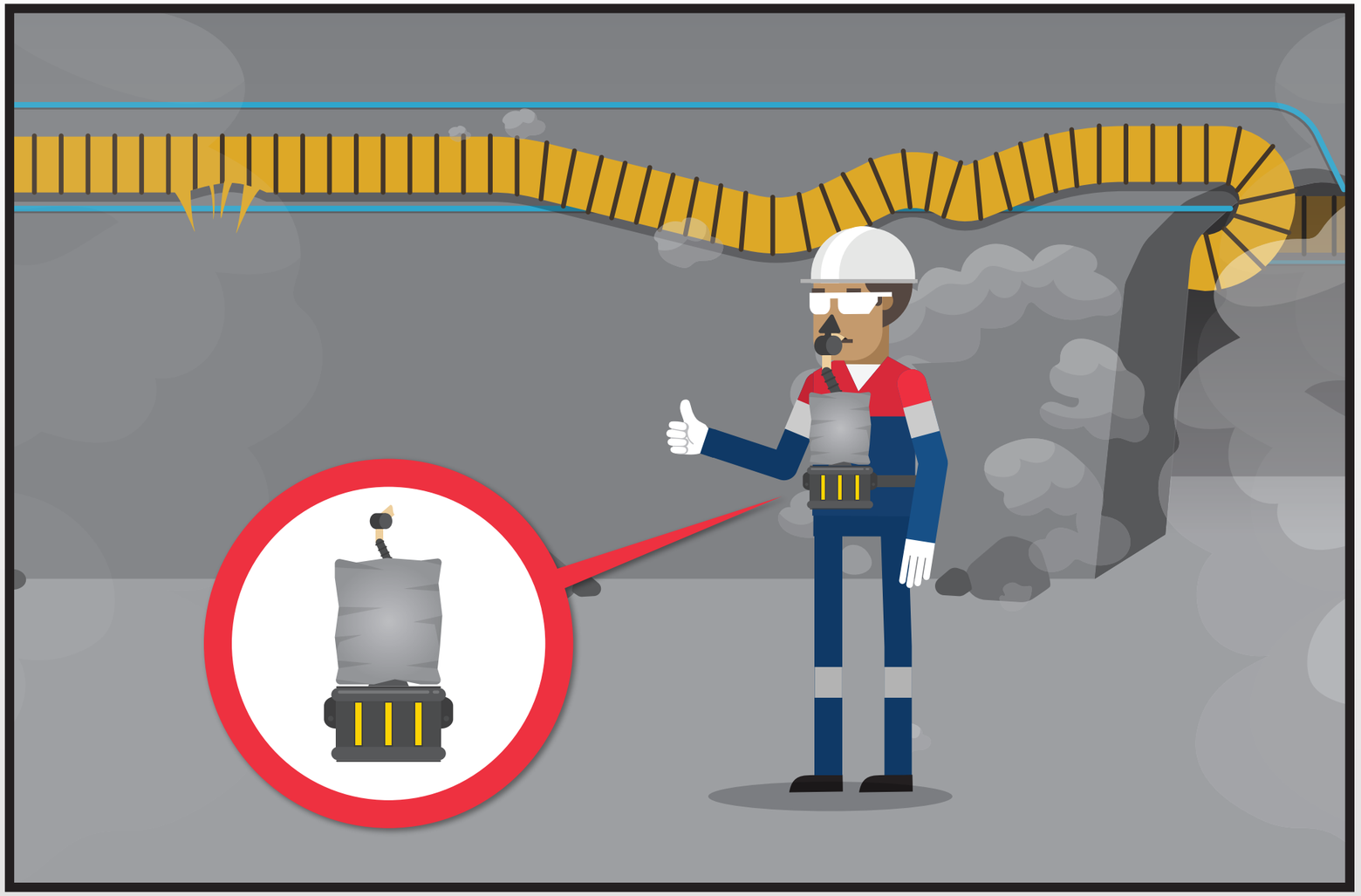

MONTREZ L'IMAGE QUI APPARAIT AU RECTO DU DOCUMENT AU GROUPE ET DISCUTEZ DU CONTRÔLE POUVANT SAUVER DES VIES QUI MANQUE.

RÉPONSE :
Le travailleur n'a pas de pack d'autosauvetage autonome (SCSR).

MONTREZ À NOUVEAU L'IMAGE DU RECTO AU GROUPE. COMBIEN DE SIGNES D'AVERTISSEMENT D'UNE MAUVAISE VENTILATION PEUVENT-ILS IDENTIFIER ?

MENTION :
- Cet ouvrier transpire beaucoup, il a donc trop chaud.
- Il a aussi du mal à respirer.
- On peut voir que la buse d'aérage a commencé à s'affaisser, ce qui signifie qu'il n'y a pas assez d'air pour la maintenir gonflée.
- La fumée à l'arrière-plan est une accumulation de gaz d'échappement.

DISCUTEZ DES MESURES QUE NOUS POUVONS PRENDRE POUR ÉVITER LES BLESSURES ET LES PERTES DE VIE CAUSÉES PAR UNE MAUVAISE VENTILATION.

MENTION:
- Barricadez les zones non ventilées.
- Portez toujours un pack SCSR en cas d'urgence.
- Testez régulièrement les conditions atmosphériques de votre zone de travail.
- Surveillez les ventilateurs et les débits d'air.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE SI VOUS PENSEZ QU'IL Y A UN PROBLÈME DE VENTILATION DANS VOTRE ZONE DE TRAVAIL ?

RÉPONSE :
Prévenez immédiatement votre superviseur!